

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
à propos du projet

**Parc éolien Massif du Sud**

par

Laurent Dumas

le 20 janvier 2011

### **Présentation de l'auteur**

M. Laurent Dumas est producteur forestier, ingénieur civil et géologue diplômé de l'Université Laval. Il poursuit actuellement des études de maîtrise en gestion de l'environnement à l'Université de Sherbrooke. Il se passionne aussi pour les sciences naturelles et la géographie depuis plus de quarante ans. Il a vécu dans 18 pays et habité presque toutes les régions du Québec, notamment en Gaspésie où il fut le témoin des premières expériences avec les éoliennes géantes.

### **Intérêt de l'auteur**

M. Dumas est propriétaire d'un terrain et d'une résidence dans la municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice de Buckland depuis quelque 24 ans et y a vécu longtemps. Lui et les membres de sa famille nombreuse fréquentent encore assidûment les lieux. Ils apprécient particulièrement le secteur pour sa nature sauvage, ses panoramas magnifiques, son air pur et, de façon générale, la qualité de vie exceptionnelle dont on peut y jouir dans la quiétude, la sérénité et le silence.

## **Résumé de nos préoccupations liées au projet et de notre position générale.**

D'entrée de jeu, nous pouvons annoncer que nous sommes essentiellement opposé à ce projet. L'argumentaire qui nous conduit à cette position sera développé assez en détail dans les pages qui suivent et les raisons qui le soutiendront se divisent essentiellement en deux familles.

**Premièrement**, nous considérons globalement que les impacts négatifs sur l'environnement, les écosystèmes, la biodiversité, les paysages et la qualité de vie de la population humaine justifient déjà largement, à eux seuls, de s'opposer à ce projet. Soulignons d'ailleurs que ce projet ne regrouperait pas simplement 3 ou 4 éoliennes. Il s'agirait carrément du plus gros parc éolien au Québec. C'est complètement absurde et incompatible avec la qualité naturelle des lieux.

**Deuxièmement**, une analyse aussi exhaustive que possible des aspects économiques et financiers du projet nous conduit décidément à contester le projet sous sa forme actuelle.

Malgré les prétentions des tenants du projet à l'effet contraire, il est clair que le projet aura un effet essentiellement très négatif sur le développement dans la région d'une industrie récréo-touristique durable et de qualité. Non seulement il nuira à la prospérité des entreprises déjà existante mais il découragera absolument l'implantation de nouvelles entreprises dans le domaine.

En outre, si on considère strictement la rentabilité du projet éolien en lui-même, nous déplorons que les profits aillent aux mains d'étrangers, à l'extérieur du pays, la région immédiate ne récoltant que des miettes, à un niveau tout à fait ridicule.

Dans ce mémoire, nous réitérerons également certaines questions et demandes très pertinentes que nous avons déjà adressées à la commission et au promoteur, via Internet, et qui ont été essentiellement ignorées ou oubliées.

Plus en détail, nous traiterons successivement des thèmes suivants :

<b>Commentaires généraux sur les audiences publiques en environnement.....</b>	<b>p. 3</b>
<b>Commentaire sur le processus typique des audiences publiques du BAPE.....</b>	<b>p.3</b>
<b>Irrégularités remarquées dans le processus du présent mandat.....</b>	<b>p.6</b>
<b>Identité des promoteurs.....</b>	<b>p.10</b>
<b>Structures d'entreprises, raisons sociales et personnalités morales des promoteurs.....</b>	<b>p.11</b>
<b>Banques impliquées dans le projet.....</b>	<b>p.12</b>
<b>Le gouvernement colonial de Québec.....</b>	<b>p.12</b>
<b>Les méga-projets.....</b>	<b>p.13</b>
<b>Analyse financière et rentabilité du projet.....</b>	<b>p.14</b>
<b>Simulation financière annuelle du projet.....</b>	<b>p.15</b>
<b>Conclusions de la simulation financière.....</b>	<b>p.16</b>
<b>Redevances annuelles pour chaque éolienne.....</b>	<b>p.16</b>
<b>Redevances basées sur la valeur locative.....</b>	<b>p.17</b>
<b>Redevances basées sur un partage des profits.....</b>	<b>p.17</b>
<b>Conclusion sur les redevances payées.....</b>	<b>p.18</b>
<b>Projet communautaire.....</b>	<b>p.18</b>
<b>Intérêt naturel et écologique du site.....</b>	<b>p.18</b>
<b>Espèces aviaires du territoire.....</b>	<b>p.19</b>
<b>Sire protégée.....</b>	<b>p.20</b>
<b>Parc national (provincial).....</b>	<b>p.21</b>
<b>Un parc multi-usages et multi-ressources.....</b>	<b>p.21</b>
<b>Attrait touristique des éoliennes.....</b>	<b>p.22</b>
<b>Développement touristique régional.....</b>	<b>p.23</b>
<b>Exemple du Mont Sainte-Anne et du Mont-Tremblant.....</b>	<b>p.23</b>
<b>Nuisances sonores du projet.....</b>	<b>p.24</b>
<b>Réserve d'eau potable pour la région.....</b>	<b>p.24</b>
<b>Dévaluation des propriétés dans le secteur.....</b>	<b>p.25</b>
<b>Quelle est la valeur d'une propriété dans la région.....</b>	<b>p.26</b>
<b>Compensation pour perte de valeur des propriétés.....</b>	<b>p.27</b>
<b>Demande de compensation financière au promoteur pour perte de valeur de notre propriété et pour le manque à gagner subi en raison du projet....</b>	<b>p.27</b>
<b>Repeupler les villages.....</b>	<b>p.28</b>
<b>Hausse de taxes foncières dans les quatre villages.....</b>	<b>p.29</b>
<b>Retombées économiques pour la région.....</b>	<b>p.30</b>
<b>400 000,00\$ pour la survie du Parc Régional.....</b>	<b>p.31</b>
<b>Crues du Ruisseau à l'Eau Chaude.....</b>	<b>p.33</b>
<b>Le projet éolien et le développement durable.....</b>	<b>p.33</b>
<b>Avons-nous besoin de cette électricité.....</b>	<b>p.33</b>
<b>Dernière demande, très importante.....</b>	<b>p.35</b>
<b>Conclusion et recommandations.....</b>	<b>p.36</b>

## **Commentaires généraux sur les audiences publiques en environnement**

Pour différentes raisons, malgré notre intérêt très grand, nous n'avons pu assister en entier aux audiences précédentes qui ont été tenues à St-Luc. Nous avons pu néanmoins en écouter quelques unes via Internet et nous avons également lu une partie de la documentation disponible.

Nous félicitons le(s) commissaire(s) pour la façon très professionnelle dont les discussions ont été menées. Les échanges se déroulaient en général dans la plus grande civilité et le respect des parties, sans donner lieu à des attaques personnelles ou autres incidents disgracieux.

Néanmoins, vous vous en doutiez, nous avons également certaines insatisfactions à l'égard du processus dont nous désirons vous faire part. Nous sommes conscients que le BAPE n'a pas le pouvoir comme tel de modifier les règles du jeu puisqu'il est encadré par les lois et règlements consacrant son existence même. Cependant, nous tenons à les souligner, chaque fois que l'occasion se présente, et vous demandons de les transmettre à vos supérieurs, jusqu'au niveau nécessaire pour que le gouvernement connaisse le cynisme du public envers cet exercice pseudo-démocratique.

Nous soulignerons également les nombreuses irrégularités relevées qui justifieraient, à notre avis, de reprendre au départ l'ensemble du processus des audiences publiques sur le présent projet

## **Commentaire sur le processus typique des audiences publiques du BAPE.**

Nous sommes conscient que c'est sans doute la façon habituelle de procéder, cependant nous sommes fortement indisposé de constater l'inégalité de moyens qui sont consentis, d'une part, au promoteur du projet pour faire valoir sa position et, d'autre part, aux citoyens, groupes et opposants qui désirent soulever des questions et faire connaître leur position face au projet.

Le promoteur a disposé de plusieurs années pour s'informer, préparer ses documents et récolter des appuis. Il a aussi bénéficié, globalement, de plusieurs heures et plusieurs séances publiques pour divulguer une information soigneusement préparée et choisie en fonction de soutenir sa position. En outre, il a profité sans restriction de plusieurs heures pour répondre aux questions et n'a jamais manqué l'occasion de formuler ces réponses de façon à essayer de marquer encore des points.

La même chose est vraie aussi quant aux occasions très nombreuses qui furent accordées aux autres partisans du projet, représentants de la MRC, élus des quatre municipalités, pour répondre aux questions qui les intéressaient particulièrement.

Bien sûr, cette façon de faire permettait quand même d'obtenir les meilleures réponses possibles de la part de ces intervenants.

À l'opposé, cependant, les particuliers, les groupes et les opposants au projet étaient toujours limités quant à leurs questions et à leur temps de parole. En outre, sur la prochaine tribune qui leur sera offerte, chacun sera limité à **15 minutes** pour faire connaître le contenu de son mémoire, ses arguments et sa position.

Comment voulez-vous essayer de faire la lumière et de débouter un projet en 15 minutes, lorsque le promoteur a bénéficié, lui, de plusieurs années pour préparer son dossier et pour séduire subtilement les intervenants qui pouvaient lui être utiles. Lorsqu'encore le promoteur a bénéficié de plusieurs heures et de plusieurs séances d'audiences publiques.

De toute évidence, ce processus n'est pas équitable et favorise forcément le promoteur et ses partisans, dans le présent dossier.

Ajoutons que tous les particuliers et les groupes qui souhaitent se faire entendre le font entièrement à leurs frais. Dans certains cas, cela représente des coûts élevés de transport, la perte de journées de travail, etc. Juste pour lire attentivement et comprendre toute la documentation du projet, il faudrait des semaines, voire des mois, à temps plein.

Signalons à ce sujet que dans le processus d'audiences publiques en environnement du Canada, le gouvernement fédéral offre une aide financière aux particuliers et aux groupes qui souhaitent intervenir. Le processus qui existe au fédéral est nettement plus équitable.

### **Irrégularités remarquées dans le processus du présent mandat.**

A moins que le projet ne soit définitivement rejeté, nous demandons du moins que le processus d'audiences publiques soit repris à zéro, compte tenu de nombreuses irrégularités qui nous semblent avoir trop clairement joué en faveur du promoteur.

Comprenez bien que nous n'imputons pas la responsabilité de ces irrégularités au(x) commissaire(s) en l'instance. Il s'agit plutôt d'un ensemble de circonstances et incidents qui méritent correction si on espère que les audiences publiques sur le projet en cause soient raisonnablement démocratiques et conduisent à un résultat crédible.

Nous allons énumérer et expliquer ces circonstances telles qu'elles nous viennent à l'esprit et sans ordre particulier.

**1.** La documentation soumise et déposée au dossier était extrêmement abondante, des milliers de pages que les promoteurs avaient pu mettre des années à préparer mais que le public n'avait que quelques jours pour consulter. Si cela n'était pas déjà suffisamment pénible, les différents documents du promoteur comportaient, en plus, de nombreuses

contradictions et incongruités. Par exemple, l'identité des véritables promoteurs, toujours un peu obscure, qui plus est, change souvent en cours de route. Les éoliennes qui changent de place et de numéros sur différents plans soumis. Le modèle et la taille précise de l'équipement des éoliennes qui n'est jamais établi de façon définitive.

Au cours des audiences publiques, il a été dit qu'Hydro-Québec paierait environ 8,1 sous le kilowatt-heure d'électricité si le projet se réalisait. Pourtant, sur le site web d'Hydro-Québec, il est écrit en toutes lettres qu'Hydro-Québec prévoit payer 13,2 sous le kilowatt-heure d'électricité produite par les projets éoliens qui se construiront dans les années à venir. Peut-être devons-nous comprendre que le présent projet a été négocié auparavant et ne fait pas partie du même appel d'offres ou du même « bloc patrimonial » d'électricité. Pas facile pour le citoyen de démêler tout ce charabia et ces contradictions.

2. Lors des dernières audiences publiques, nous avons souligné par Internet qu'il n'était pas correct que les documents disponibles ne permettent pas de connaître l'ensemble du projet, incluant le tracé précis des lignes de transport d'électricité qu'Hydro-Québec devrait installer pour que le projet soit viable. Comme nous l'expliquions alors, du point de vue des audiences publiques, cela n'a pas d'importance que ces lignes soient du ressort d'Hydro-Québec plutôt que de St-Laurent Energie.

Les lignes de transport sont une partie intégrale et indispensable du projet, puisque le parc éolien planifié ne constitue pas un projet industriel viable et rentable sans la présence de ces lignes électriques nécessaires pour la collecte et le transport de l'électricité.

Nous tenons cette dernière explication de maître Yves Corriveau, avocat de Montréal spécialisé en environnement.

A notre question sur ce sujet, le représentant d'Hydro-Québec répondit que cette carte existait et serait déposée à court terme sous la cote **DB-80**. Nous ne savons pas si cette carte fut éventuellement physiquement présente et visible aux audiences de St-Luc.

Par contre, il est certain que, jusqu'à la fin des audiences, le 15 décembre 2010, la carte **DB-80** ne fut jamais disponible sur Internet. Elle n'y fut finalement publiée que dans les jours suivants, seulement.

Cette situation n'est pas équitable en général et en particulier pour tous les résidents, propriétaires et usagers de la région qui pourraient être touchés de plus près par la construction et la présence des dites lignes électriques.

3. Cette circonstance est sans doute due au hasard, mais nous devons faire remarquer que les gens désirant préparer un mémoire, en disposant de toute l'information finale disponible au terme des dernières audiences publiques du 15 décembre, devaient le faire, pratiquement, entre le 15 décembre 2010 et le 20 janvier 2011. Or cette période de l'année chevauche justement le temps des fêtes, un moment où les gens ont souvent bien d'autres engagements et où, de surcroît, les services publics et gouvernementaux sont

pratiquement interrompus et paralysés pendant près de deux semaines, pour les congés des fêtes. Ce n'est donc pas le moment approprié, par exemple, pour un citoyen qui désire, aux fins de la préparation de son mémoire, obtenir un complément d'information auprès d'une quelconque instance publique.

4. Il est tout à fait inacceptable, au vu d'un projet d'une telle envergure, que les 4 municipalités impliquées n'aient pas fait diligence raisonnable pour prendre les moyens ordinaires à leur portée afin d'informer avec transparence tous les propriétaires et contribuables de leurs territoires respectifs. Nous avons pris connaissance des explications données à ce sujet par les élus municipaux et il faut reconnaître que ces explications sont franchement **faibles**, d'autant plus considérant le parti pris déclaré des autorités municipales en faveur du projet.

Les municipalités ont toutes les adresses postales de leurs contribuables. D'ailleurs, elles n'ont jamais de misère à rejoindre ces contribuables lorsqu'il s'agit d'envoyer un compte de taxes ou bien un rappel de paiement ! D'ailleurs, ça ne leur aurait rien coûté d'inclure un mémo, un billet de quelques lignes avec les comptes de taxes. Mais pour ça, il aurait fallu qu'on ait, au premier chef, un grand souci de transparence et de démocratie.

Ce n'est pas sérieux de prétendre que les contribuables auraient dû s'informer de la chose en consultant le site web des dites municipalités. Ainsi, dans notre cas, des informations incomplètes ne furent disponibles que quelques jours sur le site de la municipalité de Buckland. Il aurait fallu un coup incroyable du sort pour que tous les propriétaires aient à ce moment l'idée d'aller consulter le site web et d'en lire toute l'information.

Pour ajouter l'injure à l'insulte, certains élus ont mentionné que ce n'était pas à eux de diffuser de l'information pour que de futurs propriétaires dans les développements immobiliers du Massif du Sud soient avisés du projet éolien. On peut dire que les administrations municipales ne péchent pas par excès de transparence et ne manifestent pas beaucoup de respect pour leurs futurs contribuables.

Quant au promoteur, il est évident qu'il a négligé de prendre toutes les mesures pour que tous les propriétaires, contribuables et autres usagers du territoire fussent informés adéquatement. C'est une blague de prétendre que des avis publiés dans le journal hebdomadaire *La Voix du Sud* devaient suffire pour que tout le monde soit au courant. Le dit journal n'est distribué que dans la région immédiate et tous les propriétaires et usagers du territoire qui étaient alors absents de la région, pour une raison ou une autre, n'ont, clairement, jamais pu prendre connaissance des dits avis.

Evidemment, dans le cas du promoteur, on comprend parfaitement que ce n'était pas particulièrement son intérêt que l'information sur le projet circule de façon trop étendue.



5. Beaucoup de gens ont demandé que le territoire devienne une aire protégée et monsieur François Brassard, du MDDEP, a trouvé l'idée intéressante, compte tenu que le territoire en cause était très peu représenté dans le réseau d'aires protégées existantes. Toutefois, il a aussi reconnu la lenteur de la machine gouvernementale. Il faut un certain temps pour soumettre le territoire au processus d'évaluation nécessaire pour le classer, ou non, à titre d'aire protégée.

La main droite du gouvernement ignore toujours ce que fait sa main gauche ! C'est d'autant plus désolant lorsque cela se produit au sein d'un seul et même ministère! Nous demandons que le processus d'audiences publiques soit remis à plus tard et repris à zéro. De toute façon, nous demandons qu'aucune recommandation suggérant l'acceptation du projet éolien en cause ne soient rendue par le BAPE sans avoir donné d'abord au MDDEP le temps nécessaire pour finaliser l'étude du territoire en vue d'en faire une aire protégée.

### **Identité des promoteurs**

Au cours des audiences publiques, nous avons soulevé la question de l'identité des promoteurs. Le promoteur n'a répondu que partiellement. Il disait alors qu'il nous fournirait par la suite une réponse complète sur lecture de notre question écrite, mais il a négligé de le faire.

Les questions précises qui sont restées sans réponse et que nous réitérons aujourd'hui sont les suivantes :

1. Qui sont le(s) associé(s) commanditaire(s) et le(s) associé(s) commandité(s) de la société en commandite *EDF-EN CANADA Massif du Sud S.E.C.* de même que les adresses officielles de cette société et des dits associés.
2. Qui sont le(s) associé(s) commanditaire(s) et le(s) associé(s) commandité(s) de la société en commandite *Systèmes d'Énergies Renouvelables Massif du Sud S.E.C.* de même que les adresses officielles de cette société et des dits associés.

Bien que nous ne connaissions toujours pas la réponse à ces questions, les informations certaines dont nous disposons nous permettent de tirer une série de conclusions préoccupantes.

Derrière la raison sociale *St-Laurent Energie*, les véritables promoteurs, propriétaires et actionnaires du projet sont deux sociétés ou compagnies ou corporations étrangères.

Nous employons ici à la fois les trois mots société, compagnie et corporation, parce que selon les pays et, même au Canada, selon les juridictions et les lois impliquées, ces 3 mots peuvent tantôt être synonymes, tantôt avoir des significations différentes.

Présentons brièvement les deux vrais actionnaires du projet.

*EDF* pour *Electricité de France*. est une société européenne dont le siège social est à Paris. Pour ceux qui ne connaîtraient pas, il faut dire qu'il ne s'agit pas de la « binerie du coin ». Pour donner une idée, EDF c'est facilement environ **8 fois plus gros** qu'Hydro-Québec.

EDF a un chiffre d'affaires de 100 milliards de dollars par année et déclare un profit net de près de 6 milliards de dollars par année. Ils produisent et vendent de l'électricité dans plusieurs pays d'Europe et sont en particulier le premier fournisseur d'électricité en France, qui, avec une population de 64 millions d'habitants, est aussi un des pays les plus riches et les plus modernes au monde. EDF est aussi un des leaders mondiaux dans les centrales nucléaires.

*RES* pour *Renewable Energy Systems* est une compagnie anglaise dont le siège social est situé en Angleterre, dans la banlieue nord de Londres.

Elle se spécialise dans les énergies renouvelables et est particulièrement active dans la construction et l'opération d'éoliennes.

Nous n'avons pas trouvé d'informations financières à son sujet, cependant, ils opèrent et construisent présentement des projets éoliens pour un total de 5 gigawatts. En gros, cela correspond à la production d'électricité de 2500 éoliennes comme celles qu'ils voudraient installer dans le présent projet.

Considérant que le prix payé pour l'électricité produite dans d'autres pays est souvent plus élevé qu'ici, il est facile de comprendre que cette compagnie a un chiffre d'affaires très élevé, vraisemblablement plus d'un milliard de dollars.

## **Structures d'entreprises, raisons sociales et personnalités morales des promoteurs**

Nous étions indécis, dans ce dernier titre, quant à utiliser le singulier ou le pluriel. En effet, ce qui est déconcertant dans ce projet, c'est la multiplicité des raisons sociales, des personnalités morales et la complexité des structures d'entreprises qui se cachent derrière St-Laurent Énergie.

Une chose est définitivement établie, *St-Laurent Énergie* n'est rien d'autre qu'une vitrine, un comptoir, un écran de fumée, une micro-succursale pour donner au promoteur un visage et une identité apparemment « bien de chez nous ». On trouve un local à Montréal, on affecte quelques employés localement pour les relations publiques et le suivi du projet. On engage même quelques employés sur place et voilà un promoteur typiquement canadien !

On constate cependant que EDF et RES ont déjà créé des filiales américaines, canadiennes et aussi au moins deux sociétés en commandite, ces deux-ci spécialement pour s'occuper du présent projet. Tout cela, bien sûr, sans oublier *St-Laurent Énergie*.

Il n'y a rien d'illégal dans tout cela. Cependant, ce n'est pas à l'avantage du simple citoyen d'être confronté à des entreprises dont les associés ou actionnaires sont eux-mêmes d'autres entreprises qui elles-mêmes sont des filiales d'autres entreprises...étrangères.

Les raisons qui peuvent conduire les grandes entreprises étrangères à agir de la sorte quand elles font affaire chez nous sont les suivantes :

1. Avoir pignon sur rue avec une identité apparemment « locale ».
2. Gérer ses affaires selon une structure « par projets ». En créant une entreprise particulière, dans chaque pays, pour chaque projet, l'entreprise mère n'y consacre que les ressources nécessaires, elle engage des employés sans être tenue aux conditions de travail consenties par l'entreprise mère. C'est une structure aussi qui permet de se libérer et de se déresponsabiliser facilement d'un projet, dès qu'il y a un problème. Il suffit de liquider l'entreprise locale ou de la mettre en faillite. De cette façon, les promoteurs disparaissent en laissant derrière eux les dettes, le contentieux et la « cour à scrap industrielle ».

Rien ne permet de penser que le promoteur du projet, à priori, soit animé de mauvaises intentions, mais le moins qu'on puisse dire, c'est que son identité n'est pas totalement claire à priori.

En outre, nous émettrons le commentaire suivant. Qu'ils aient pris le temps et la peine de constituer autant d'entreprises particulières dont certaines, spécifiquement aux fins du Parc éolien Massif du Sud, cela donne à penser qu'ils avaient au départ une bonne certitude et une grande confiance quant aux probabilités de réalisation du projet. Est-il possible qu'on leur ait fait des promesses en ce sens en haut lieu ? L'actualité des

dernières années et spécialement tout ce qui concerne les méga-projets impliquant d'une façon ou d'une autre Hydro-Québec et le gouvernement provincial, nous donne à penser que ce projet a vraisemblablement fait l'objet de jeux de coulisse au niveau politique.

### **Banques impliquées dans le projet**

Par le biais du financement accordé, trois banques feront des bénéfices importants avec ce projet. Il s'agit de la *Banque Royale*, d'une banque française, la *BNP Paribas* et d'une banque japonaise, qui s'appellerait, de mémoire, *Banque Tokyo Suzuki*.

Bien que la *Banque Royale* soit une banque canadienne, plusieurs de ses premiers actionnaires et administrateurs sont étrangers ou encore, possèdent des nationalités multiples.

Il est donc assez clair qu'une bonne partie des bénéfices engendrés par le financement du projet sortira à l'extérieur du pays.

### **Le gouvernement colonial de Québec**

Nous n'avons rien contre les étrangers et nous sommes en mesure d'apprécier l'expertise que RES et EDF possèdent dans le développement de projets énergétiques.

Cependant, notre famille est présente dans le comté depuis plus de 230 ans et nous déplorons que le projet, tel que soumis, n'offre à la région que des retombées économiques insignifiantes en comparaison des bénéfices escomptés par les promoteurs.

Ce qui fait question ici, c'est la façon indécente et complaisante à l'extrême dont le gouvernement provincial, les élus locaux, les gestionnaires de la MRC et Hydro-Québec ont favorisé ce projet qui, dans sa forme actuelle bénéficie quasi-exclusivement au promoteur d'une façon complètement disproportionnée.

Depuis 250 ans, nos ressources naturelles ont été systématiquement pillées, le plus souvent au profit d'étrangers. D'abord nos plus beaux bois, ensuite nos ressources minières puis nos pouvoirs hydrauliques furent souvent exploités, quasi sans redevances, pour faire la fortune d'industriels étrangers.

Voilà qu'aujourd'hui, loin d'avoir appris notre leçon, nous en redemandons et, en bonnes victimes consentantes, nous voulons même leur donner notre vent !!

La vérité pourtant éclatante que personne ne semble voir, c'est que le Canada et le Québec sont toujours des colonies, des parties du Dominion britannique. Et pour s'en convaincre, il suffit de regarder agir le gouvernement colonial de Québec.

Qu'est-ce qu'un gouvernement colonial? C'est un gouvernement fantoche et télécommandé qui administre localement le territoire colonisé de façon à favoriser l'exploitation des ressources du pays au bénéfice de la métropole et d'autres puissances étrangères. Il doit aussi veiller à maintenir le calme dans la population locale et à maquiller les choses pour que ce vol des richesses du pays ne suscite pas trop de remous.

A l'heure actuelle, au Québec, le développement du territoire et l'exploitation des richesses naturelles se font d'une façon plus rétrograde que dans bien des pays du tiers-monde.

Les pays du tiers-monde ont obtenu leurs indépendances, ils sont sortis du colonialisme et sont maintenant dans le post-colonialisme.

Mais au Québec, on continue de donner nos richesses naturelles à des entreprises étrangères qui profitent de la complicité et de la collaboration de plusieurs de nos élus.

Voyons un peu ce qui se fait aujourd'hui dans les pays du tiers-monde. En Afrique, quand une entreprise étrangère veut exploiter le pétrole de l'Algérie, l'uranium du Gabon ou la bauxite de Guinée-Conakry, les gouvernements nationaux exigent la moitié des bénéfices. La compagnie étrangère fournit le savoir-faire et l'équipement, le pays fournit la richesse naturelle. Les profits nets d'exploitation sont divisés à parts égales entre l'entreprise étrangère et le pays. Là-bas ils ont compris.

Mais ici, au Québec, on continue de donner nos richesses naturelles à tout-venant pour ne pas dire...à tout vent ! Notre gouvernement nous croit-il donc si riches ?

Tout ceci étant dit, il faut se demander sérieusement pourquoi le gouvernement, les élus locaux, les administrateurs et les décideurs d'Hydro-Québec veulent à tout prix nous passer ce projet qui est manifestement mauvais pour la région et mauvais pour la province.

En bref, le projet de Parc éolien du Massif du Sud est un exemple typique de développement colonial.

### **Les méga-projets**

Ensuite au Québec, on a toujours la manie et la maladie des méga-projets. Les petits entrepreneurs et les petits investisseurs ont toutes les misères du monde à survivre, mais le gouvernement déroule toujours le tapis rouge pour n'importe quel méga-projet. Pourquoi? Parce que les élus, à tous les échelons, se font du capital politique avec ça. Ils pensent toujours que c'est plus facile de gagner des votes en faisant valser les promesses et miroiter les millions aux yeux de la population.

## **Analyse financière et rentabilité du projet**

Nous utilisons les chiffres disponibles pour faire une analyse financière du projet. Lorsque certaines données étaient contradictoires, nous avons utilisé celles qui paraissaient les plus sûres.

La conclusion la plus choquante que nous en tirons, c'est que ce projet, s'il se réalisait tel que prévu, serait extrêmement payant pour le promoteur pendant que la région devrait se contenter de miettes.

Pour faire une simulation financière, nous avons dû faire certaines suppositions réalistes. Le promoteur a été plutôt avare de détails quant à ses prévisions financières. Compte tenu que ce projet exploiterait des ressources publiques et qu'il aurait, s'il se réalisait, des impacts négatifs majeurs sur l'environnement et la qualité de vie des gens, nous considérons qu'on aurait dû exiger du promoteur tous les détails précis touchant le financement et la rentabilité du projet. Le promoteur a refusé de donner toutes les informations en invoquant, en d'autres mots, le secret nécessaire pour maintenir sa position concurrentielle. Nous n'en avons cure; en l'absence d'information du promoteur, ce sont nos données et nos calculs qui deviennent les seules informations crédibles et fiables sur la base desquelles on doit évaluer l'aspect financier et économique du projet.

Nous avons supposé un taux d'intérêt de 2 % sur l'emprunt du promoteur, compte tenu que c'est un taux d'intérêt actuellement disponible auprès des banques et que nous-même obtenons actuellement sans difficulté des prêts à ce taux. Dans le cas du présent projet, les banques seront d'autant plus prêtes à prêter à conditions avantageuses, compte tenu que ce projet en or est mis de l'avant par des entreprises très crédibles et que sa rentabilité est garantie par un contrat d'achat par Hydro-Québec de toute l'électricité produite, pour la durée de vie prévisible du projet. Quand votre client est Hydro-Québec et qu'il vous signe un contrat d'achat à long terme pour toute votre production, c'est sûr que votre entreprise sera rentable !

Nous avons supposé aussi que le promoteur rembourserait son emprunt pendant 20 ans, soit la durée de vie prévue du projet. Il est possible que le promoteur choisisse de rembourser plus vite, mais dans ce cas, notre simulation serait quand même valable puisque le projet serait encore plus rentable et que nous voulons justement démontrer la grande rentabilité du projet.

Selon le contrat liant le promoteur à Hydro-Québec, le prix payé par la société d'état pour l'électricité produite serait calculé selon une formule assez longue tenant compte d'un grand nombre d'indicateurs économiques. Pour notre simulation, nous avons utilisé le prix minimum mentionné de 8,1 sou, afin de ne pas exagérer la rentabilité déjà évidente du projet.

En l'absence de données précises, nous avons supposé que le promoteur consacrerait une somme de 2 millions de dollars par année pour la réparation éventuelle, le remplacement

et le réusinage de pièces. Dans les premières années, les équipements étant neufs, cette somme ne serait que partiellement dépensée, les surplus étant placés et capitalisés afin de constituer un fond pour faire face aux dépenses d'entretien et réparations qui iront s'accroissant vers la fin du projet.

### Simulation financière annuelle

Montant emprunté :	350 000 000,00\$	soit le coût total du projet
Taux d'intérêt :	2 %	
Remboursements de la dette une fois par année, à la fin de chaque année		
Durée du remboursement :	20 ans	
Paiement annuel requis :	21 405 000,00\$	
production annuelle d'électricité :	543 996 mégawatts-heures	
	(chiffre fourni par Stéphane Boyer)	
	soit 543 996 000 kilowatts-heure	
prix de vente du kilowatt-heure produit :	8,1 sou	
<b>A) revenu brut annuel :</b>		44 063 676,00\$
<b>B) revenu brut disponible :</b>		22 658 676,00
	( montant A moins le paiement de la dette)	
redevances aux propriétaires privés :	450 000,00\$	
redevances et autres sommes à la MRC :	400 000,00\$	
paiements aux 4 municipalités	20 000,00\$	
bourse d'études	25 000,00\$	
entretien et réparations	2 000 000,00\$	
salaires et avantages de 9 employés	540 000,00\$	
entretien et déneigement des chemins	200 000,00\$	
dépenses annuelles totales :	3 635 000,00\$	
(sauf paiement de la dette)		
retombées économiques locales :	1 635 000,00\$	
(sauf l'entretien et réparations)		
Profit net avant impôt :	19 023 676,00\$	
% des retombées locales sur le revenu brut disponible :	7,2 %	
% des retombées locales sur les achats d'électricité :	3,7 %	
% du revenu brut disponible qui partira de la région :	92,8 %	
% du revenu brut qui partira de la région :	96,3 %	
% estimé du revenu brut qui partira du pays :	au moins 76,0 %	

Nous n'avons pas inclus les dépenses d'entretien comme des retombées économiques locales, considérant que la plupart des fournitures à cet effet proviendront vraisemblablement de l'extérieur des 4 villages du projet. Nous avons considéré que 30 % de ces fournitures proviendraient de l'extérieur du pays.

En contrepartie, nous avons considéré les salaires des employés comme des retombées économiques locales, bien que, dans la réalité, au moins la moitié de ces employés habiteront vraisemblablement à l'extérieur des 4 villages.

Nous avons estimé à 76% la fraction du revenu brut annuel qui partirait du pays en supposant que l'emprunt du promoteur aux trois banques précitées était réparti aux trois banques selon des parts égales, supposant aussi que la Banque Royale garderait l'argent au Canada. Il faut remarquer ici que cette fuite de capitaux vers l'étranger serait beaucoup moins importante si le promoteur avait contracté ses emprunts uniquement avec des banques locales.

Notre analyse ne tient pas compte des éventuelles subventions, avantages fiscaux et autres avantages financiers cachés dont le promoteur bénéficierait peut-être.

### **Conclusion de la simulation financière**

Il est assez troublant de constater que les retombées locales ne représenteront que 7,2% du revenu brut disponible et moins de un dixième du profit net avant impôt récolté par le promoteur.

De même, il est dramatique de penser que seulement 3% du coût d'achat d'électricité par Hydro-Québec resterait dans la région et que près des trois quarts de ce même coût d'achat d'électricité sortirait carrément du pays !

C'est dramatique et choquant, parce qu'en fin de compte, à travers Hydro-Québec, ce sont tous les Québécois qui devraient payer cette électricité; notre argent sortirait du pays et il n'en resterait que très peu dans la région qui devrait subir l'odieux et la nuisance de la présence d'un parc éolien.

### **Redevances annuelles pour chaque éolienne**

Dans d'autres projets éoliens, il a été démontré que les propriétaires avaient accepté des redevances bien trop faibles, ridicules eu égard à la valeur des équipements industriels qu'ils avaient accepté d'accueillir. En Gaspésie par exemple, certains propriétaires ont accepté des redevances aussi basses que 2000 \$ ou 3000 \$ par année.

Dans le présent projet, certains pourraient prétendre que les redevances promises sont plus acceptables, puisqu'elles seront de l'ordre de 10 000\$ par année.



Ce n'est toutefois pas le cas. Il faut rappeler que les éoliennes installées en Gaspésie étaient généralement de valeur bien moindre que celles du présent projet. On parlait souvent d'éoliennes dont le coût total oscillait entre 750 000,00\$ et 2 000 000,00\$.

Au massif du sud, on parle plutôt d'éoliennes de 4 667 000,00\$ soit environ 3 fois plus cher que les éoliennes d'abord installées en Gaspésie. Au tarif des redevances gaspésiennes, on pouvait donc déjà espérer au moins 7500\$ de redevances annuelles. De là à 10 000\$, il n'y a pas une grosse amélioration et vraiment rien pour pavoiser.

Pour montrer à quel point ces redevances sont insuffisantes, nous allons soumettre deux calculs différents permettant de déterminer des redevances plus équitables.

### **Redevances basées sur la valeur locative**

Aucun industriel ne va consentir un investissement colossal s'il n'en espère pas au moins un retour de l'ordre de 5 %. En bas de cela, ça ne vaut pas la peine et il vaudra mieux placer son argent à la banque ou à la bourse, tout simplement. Sachant qu'une éolienne coûterait ici 4 667 000,00\$, on calcule facilement que le profit net généré par une éolienne doit être d'au moins 233 000,00\$ par année.

D'autre part, nous savons que chaque éolienne, par la production d'électricité prévue, devrait générer un chiffre d'affaires annuel d'environ 587 515,68\$ dont un revenu brut disponible de 302 115,68\$

La valeur locative d'un immeuble commercial et industriel s'estime souvent en fonction de sa rentabilité. Par exemple, dans un centre d'achat, un commerçant aura souvent un bail dont le taux de location se calcule en fonction de son chiffre d'affaires ou de son bénéfice, par exemple 15% du chiffre d'affaires.

Dans le cas d'une éolienne, on arriverait donc à une redevance locative de 88 127\$ si on prend 15 % du chiffre d'affaires et de 30 211\$ si on se contentait de 10% du revenu brut disponible.

Dans tous les cas, il est assez évident que la redevance annuelle de 10 000\$ prévue au présent projet est très largement insuffisante.

### **Redevances basées sur un partage des profits**

Un peu plus tôt, nous mentionnions que, dans les pays sous-développés, c'est la règle générale de partager les bénéfices à 50-50 entre le promoteur industriel et le pays hôte.

Si nous appliquons la même règle de calcul au présent projet, c'est environ 132 491,17\$ qui devrait être payée, annuellement, à titre de redevances pour chaque éolienne.

## **Conclusion sur les redevances payées**

En définitive, selon la méthode de calcul adoptée, les redevances locatives annuelles payées à l'égard de chaque éolienne devraient être de trois à treize fois plus élevées que le ridicule petit dix mille dollars qui a été consenti par le promoteur.

Les tenants du projet répondront peut-être qu'il ne serait pas justifié d'exiger des redevances aussi élevées, considérant que le promoteur finance et fournit à lui seul tout l'équipement industriel nécessaire. C'est vrai, mais ils oublient deux détails très importants. D'abord, les propriétaires terriens fournissent la ressource naturelle, un gisement éolien d'une qualité exceptionnelle sans lequel le projet n'existe pas. Ensuite, et c'est le plus important, le Québec fournit la clientèle du projet, puisque le promoteur bénéficie au départ d'un contrat blindé avec Hydro-Québec par lequel la société d'état s'engage à acheter toute sa production. Ce dernier détail est un avantage énorme dont bénéficie le promoteur. C'est un projet à risque zéro et dans ces conditions, il n'est pas déraisonnable d'exiger un partage à 50-50 des profits.

## **Projet communautaire**

Finale­ment, pour que ce projet ait un maximum de retombées économiques pour la région, il aurait bien mieux valu que ce fût un projet communautaire, une corporation locale de développement, une coopérative, qui s'en fît promoteur et maître d'œuvre. Notre gouvernement aurait dû encourager ce type de projets plutôt que de nous enfermer dans un modèle de développement colonial complètement dépassé où les citoyens se font carrément exploiter.

Nous avons démontré plus tôt que le financement d'un tel projet serait très facile à obtenir puisqu'il est éminemment rentable et que la clientèle d'Hydro-Québec constitue une garantie très sûre pour les banques.

Il serait toujours possible de s'associer de moitié un partenaire d'expérience, mais du moins on ne jetterait pas tous les bénéfices à l'étranger.

## **Intérêt naturel et écologique du site**

Le site visé constitue un écosystème exceptionnel qui ne trouve son égal nulle part ailleurs dans le monde. Car nulle part ailleurs, on ne trouve exactement la même combinaison unique de sols, topographie, altitudes, espèces végétales, espèces animales, climat.

Au Québec, sur la rive sud du St-Laurent, le territoire regroupe les plus hauts sommets entre d'une part, les monts Mégantic et Gosford, situés à environ 150 km vers le sud-ouest et, d'autre part, les Monts Chic-chocs situés quelque 400 km au nord est. Sur la rive nord du fleuve, on ne trouve pas d'altitudes plus élevées à l'ouest du parc des Laurentides, sauf au Mont-Tremblant. Ce massif montagneux des hautes terres de Bellechasse constitue donc un îlot irremplaçable et un écosystème unique dans sa région physiographique particulière.

### **Espèces aviaires du territoire**

Nous avons pu voir toute l'énergie et les débats suscités par la question de la grive de Bignell. C'est certainement une bonne chose qu'on ait pris la peine de s'intéresser au sort de cette espèce rare, cependant, l'emphase considérable qu'on mit dans cette discussion a peut-être eu le défaut d'occulter une autre réalité non moins dramatique.

Près de deux cents espèces d'oiseaux doivent fréquenter, à un moment ou l'autre, le territoire en cause, ne serait-ce que pour le survoler à l'époque des migrations. A l'heure actuelle, au Québec, un grand nombre de ces espèces sont en diminution générale. Les oiseaux des champs sont en régression partout. L'agriculture industrielle et ses poisons chimiques à causé la quasi-disparition des prairies semi-naturelles. De même les oiseaux aquatiques sont grandement menacés par la réduction constante des habitats naturels de qualité. L'exploitation forestière sauvage qui se pratique au Québec a également mis en péril un grand nombre d'espèces de passereaux forestiers.

A cela, il faut ajouter que les oiseaux migrateurs subissent de telles pressions non seulement au Québec, mais encore dans leurs contrées d'hivernement situées plus au sud.

Un territoire forestier assez vaste et dont une part significative a été relativement peu perturbé par les activités anthropiques constitue donc un refuge, un territoire privilégié pouvant servir d'abri et favoriser la pérennité d'un grand nombre d'espèces aviaires. Si on permet qu'une activité industrielle envahissante occupe ce territoire, c'est toute la gent ailée qui paiera le fort prix et pas uniquement la grive de Bignell!

Nous déplorons également que les recensements soumis dans les études d'impact, bien que conduits de façon sérieuse, ne couvraient pas une durée suffisamment longue pour permettre le relevé exhaustif des espèces présentes.

## **Eoliennes assassines**

On admet généralement que les éoliennes vont assassiner un grand nombre d'oiseaux. On mentionne aussi une mortalité significative de chauve-souris. Les oiseaux et les chauve-souris n'ont peut-être qu'une intelligence assez moyenne et en tous cas, il est clair que leur héritage génétique ne les a pas conditionnés pour faire face à ce gigantesque danger qui était complètement inconnu de leurs ancêtres.

Les éoliennes prévues au projet seraient disposées en lignes, une à côté de l'autre, de façon à constituer un gigantesque rideau ininterrompu face au vent, pour exploiter au mieux tout ce « gisement éolien ». Un oiseau migrateur qui trouve un tel rideau en travers de son chemin pourra difficilement l'éviter. Ensuite, en supposant même qu'il en perçoive le danger, aura-t-il la volonté, l'énergie et l'intelligence de faire le détour nécessaire pour le contourner ? Les éoliennes balaieront chacune un cercle de quelque 92 mètres de diamètre depuis 34 m d'altitude jusqu'à 126 m, environ. Même en supposant qu'il en perçoive le danger, la tentation sera forte pour un oiseau de foncer et d'essayer de passer au travers. Mais la grande largeur des pales et leur vitesse de rotation élevée font en sorte qu'il aura peu de chances d'en sortir vivant.

L'hécatombe prévisible d'oiseaux et de chauve-souris, sans oublier la perte d'habitats qu'entraînerait le déboisement nécessaire aux éoliennes et chemins, ne sont pas une bonne nouvelle pour une région forestière. Les arbres subissent les attaques de nombreuses espèces d'insectes. Les oiseaux et les chauve-souris sont très utiles dans la lutte aux ravageurs de la forêt et ils contribuent de façon incomparable à maintenir la population des bestioles à un niveau acceptable.

## **Espèces animales et végétation**

Ce que nous avons dit pour les oiseaux vaut également pour les mammifères, batraciens, reptiles, poissons, insectes et végétaux. Tout le territoire du secteur, de par son caractère naturel, de par ses caractéristiques physiques variées et uniques, de par sa superficie importante, abrite des écosystèmes irremplaçables. Il constitue un refuge et une réserve d'habitats assurant la pérennité de nombreuses espèces vivantes. A l'échelle régionale, c'est un réservoir de biodiversité.

## **Aire protégée**

Nous joignons notre voix à celles des nombreux intervenants qui ont demandé la création d'une aire protégée sur le territoire en cause. Et sans éoliennes dans le secteur, bien entendu. Les raisons pour recommander la création d'une aire protégée nous paraissent suffisamment claires pour ne pas ajouter d'explications supplémentaires à ce qui a déjà été dit autre part.

Cette aire protégée devrait être consacrée à la conservation intégrale de la nature sans aucune activité industrielle tolérée sur le territoire. L'activité forestière pourrait néanmoins se poursuivre sur les terres privées situées en périphérie mais devrait être soumise à des règles strictes afin d'empêcher les abus du passé. Cela créerait une sorte de zone tampon autour de l'aire protégée. Dans cette zone tampon, nous suggérons les normes suivantes :

- aucun épandage de phytocides ou d'insecticides chimiques
- aucune plantation de résineux à la place d'anciennes forêts feuillues ou mixtes
- réduire autant que possible la construction de nouveaux chemins forestiers
- chaque propriétaire doit conserver en tout temps une superficie d'au moins 40% de sa terre en forêt mature ou forêt ancienne.
- il ne doit jamais y avoir plus de 30% de la superficie d'une propriété en coupe totale ou coupe sélective.
- le reste de la superficie (30%) doit porter une forêt ou une régénération âgée d'au moins 25 ans.
- de façon générale, les coupes totales doivent être évitées.
- aucun abattage ne doit se faire pendant les mois de mai, juin, juillet et août, saison de reproduction de la plupart des oiseaux.

### **Parc national (provincial)**

A défaut d'une aire protégée, nous recommandons que tout le territoire devienne un parc national (provincial). Un parc national assurerait la protection du territoire en cause et la création de plusieurs emplois de qualité dans la région. Elle favoriserait aussi la promotion et la mise en valeur de ce territoire naturel magnifique. Cela permettrait d'en faire profiter le plus grand nombre.

Cette solution nous semblerait indiquée, aussi, puisque les responsables du Parc Régional ne semblent pas forcément en mesure d'assurer la gestion du territoire et la survie du parc dans de bonnes conditions.

### **Un parc multi-usages et multi-ressources.**

Certains intervenants de la MRC, afin de justifier leur parti pris pour le projet, ont répété plusieurs fois que, lors de la création du Parc Régional, il avait été convenu que ce territoire devait être multi-usages et multi-ressources de façon à permettre d'en tirer le maximum.

De même, monsieur Clément Fillion, de la MRC, disait que le projet éolien serait bon pour le Parc Régional et que c'était le seul moyen d'assurer la Survie du Parc Régional. Il déclarait aussi que les quelque 400 000,00\$ que le promoteur verserait annuellement à titre de redevances et autres paiements permettrait au parc de survivre.

Quelle drôle d'idée ! C'est bien beau le multi-usages, en théorie. Encore faut-il avoir la sagesse et le discernement pour comprendre que certains usages sont tout simplement incompatibles et que ce serait saugrenu de prétendre les faire cohabiter dans l'harmonie. Comment peut-on songer aménager une infrastructure industrielle gigantesque, une future « cour à scrap industrielle », sur les crêtes et les sommets des montagnes, juste à côté d'une réserve écologique et d'un parc récréotouristique en milieu naturel ? Ça n'a pas de maudit bon sens.

On n'élève pas des renards et des poussins dans la même cage. On ne garde pas des choux et des chèvres dans le même enclos.

Si on revient à l'argument de la MRC, c'est assez absurde de soutenir que les 400 000,00\$ du promoteur vont permettre au parc de survivre, parce que de toute façon, si le projet éolien se réalise, le parc n'aura plus de raison d'être, la clientèle va désertier et le parc disparaîtra à brève échéance.

On peut avoir un parc naturel de grande qualité, ou bien on peut avoir un développement industriel monstrueux qui aura peu de retombées économiques dans la région. Il faut choisir, on ne peut pas avoir les deux.

### **Attrait touristique des éoliennes**

Un autre argument entendu en audiences publiques, celui selon lequel les éoliennes auraient généralement un impact positif sur le tourisme, que ça susciterait la curiosité des touristes.

Attention, il faut mettre les choses en perspective. Par exemple, à Cap-Chat, Eole était la plus grosse éolienne au monde. Ensuite sont venus les premiers parcs éoliens. C'est sûr que le touriste typique qui roule sur la route 132, des fois il s'arrête et il débarque de sa voiture. Il pose des questions et il veut voir ça de plus près.

C'est normal d'être intrigué la première fois que tu vois une éolienne géante. Mais ça ne dure pas longtemps. Quand tu en as vu une, tu les as toutes vues !

Le promoteur promet un centre d'interprétation de l'éolienne qui ne serait ouvert que pendant l'été. Ça créerait un ou deux emplois saisonniers, probablement des emplois d'étudiants.

C'est pas ça qui va faire vivre la région! Le touriste qui va visiter ça une fois, il n'y retournera jamais. Les éoliennes, quand tu en as vu une, tu les as toutes vues. Le Parc Régional, au contraire, peut miser sur une clientèle régulière et fidèle; c'est une industrie qui tourne 12 mois par année !

### **Développement touristique régional**

Ce qui manque surtout, au Parc Régional, c'est la promotion. On n'a jamais fait de publicité à la hauteur de la qualité du produit. D'autre part, l'infrastructure touristique est généralement insuffisante dans la région pour retenir les touristes. Il n'y a guère d'hôtels, presque pas de restaurants. Ce n'est pas un centre d'interprétation de l'éolienne ouvert 3 mois par année qui va remédier à cette situation. Mais si on investit sur des infrastructures d'accueil et qu'on mise sur la qualité du produit, avec une promotion adéquate, on a de l'or entre les mains.

### **Exemple du Mont Ste-Anne et du Mont-Tremblant**

Depuis quelques années, le Mont-Tremblant a connu un développement phénoménal. Les investissements ne se chiffrent plus en millions mais en milliards. En comparaison, le Mont Sainte-Anne ne pourra jamais connaître une prospérité comparable. Pourquoi ?

C'est très simple. La qualité du site. Au Mont-Tremblant, le paysage et les alentours sont encore à l'état presque naturel. D'ailleurs le Mont-Tremblant bénéficie de la proximité immédiate du Parc du Mont-Tremblant.

Au Mont-Sainte-Anne, ce qui fait problème, c'est le décor. Juste au pied des pentes, on a les grosses lignes de haute tension qui viennent de Churchill Falls et de la Côte-Nord. Les skieurs ont pas le choix, ils passent tout le temps en-dessous. C'est laid et on les voit tout le temps. Et en plus, quand on monte la montagne, on voit l'usine de papier de Beaufort. Ça aussi c'est laid.

Les touristes les plus payants, ce sont les étrangers fortunés qui franchissent une certaine distance. Quand ils vont au Mont-Tremblant, ils veulent demeurer sur place, alors ils doivent dormir à l'hôtel, manger au restaurant, sortir au village; ils peuvent aussi acheter un chalet ou un condo.

Ces touristes-là, ils sont payants, mais tu ne les attires pas avec n'importe quoi. Ils sont riches, ils voyagent beaucoup alors ils en ont vu d'autres, ils savent faire la différence entre un produit de qualité et de la « scrap ». Alors si on essaie de leur vendre un centre de ski et un parc naturel au milieu d'un développement industriel nocif, ça ne marchera pas.

## **Nuisances sonores du projet**

Outre les effets dévastateurs sur l'environnement naturel et les paysages, l'une des nuisances les mieux identifiées et documentées des éoliennes est le vacarme continu, tenace et lancinant qu'elles produisent.

Dans la documentation et au cours des audiences publiques, nous avons constaté que le promoteur a donné une information incomplète et inexacte. D'une part, il avait des chiffres et des études assez détaillés pour établir le bruit perceptible d'une éolienne. Par ailleurs, il s'est généralement déclaré incapable d'établir de façon certaine le niveau de bruit réel qui serait perçu par l'être humain, en différents points du territoire, compte tenu de l'effet combiné de plusieurs éoliennes produisant du bruit toutes en même temps.

Compte tenu que ces bruits auraient des effets néfastes sur la santé humaine et sur la faune, cela constitue déjà une raison largement suffisante pour recommander le rejet pur et simple du projet.

Le bruit continu est particulièrement nocif pour le muscle cardiaque et la pression sanguine. En outre, il cause une détresse psychologique, du stress, de l'angoisse et de la dépression. De nombreuses études épidémiologiques l'ont démontré.

## **Réserve d'eau potable pour la région**

Dans le sud du Québec, l'eau souterraine et les eaux de surface sont presque partout lourdement polluées par les pesticides chimiques d'origine agricole. Les altitudes élevées et dépourvues d'industries sont les seuls endroits où on peut encore puiser de l'eau naturelle à peu près exempte de ces poisons.

C'est facile à comprendre. L'agriculture industrielle chimique n'a jamais couvert de grandes superficies dans les 4 villages. Le climat un peu frais du secteur décourage, généralement, la culture du maïs OGM qui est devenu un vrai fléau dans la plaine du St-Laurent. Les paroisses plus agricoles sont situées à des altitudes inférieures et par conséquent, les cours d'eau et nappes phréatiques contaminées ne peuvent pas remonter contre la gravité.

Le secteur comme tel n'a donc presque jamais reçu de pesticides chimiques. Sauf un peu de glyphosate sur de rares plantations de résineux. En outre, le massif montagneux avait généralement été épargné à l'époque des arrosages pour la tordeuse des bourgeons de l'épinette, puisque sa forêt était alors essentiellement feuillue et mixte.

Le territoire du Massif du Sud constitue donc une réserve d'eau potable de toute première qualité qui pourrait assurer l'approvisionnement des populations du secteur pour des générations à venir... à condition qu'on prenne des mesures pour protéger cette ressource d'une qualité exceptionnelle.



Des travaux de construction de chemin, de lignes électriques et d'éoliennes vont introduire dans l'environnement toutes sortes d'éléments et de circonstances qui pourraient éventuellement réduire la qualité de l'eau du massif.

### **Dévaluation des propriétés dans le secteur**

Tous les propriétaires de la région vont subir une forte dévaluation de la valeur de leurs immeubles, en cas de réalisation du projet. Ce n'est pas exagéré de parler de dévaluations de l'ordre de 30 % à 50%.

C'est d'autant plus dommage que le Québec est actuellement traversé par une vague, une bulle immobilière qui devrait atteindre le secteur d'ici 5 ans.

Les propriétés étaient généralement très sous-évaluées au Québec, mais on a observé une correction importante au cours des 7 dernières années. La valeur des maisons de la région de Montréal ont pratiquement doublé. Dans la région de Québec, la hausse est de l'ordre de 70 % et plus.

Le domaine rural n'est pas en reste. La demande pour des terrains en région naturelle devient toujours plus forte et ce, d'autant plus que l'offre est très limitée. Dans les cantons de l'est et la région de Montréal, on ne trouve presque plus de terres à bois de 100 âcres en bas de 250 000,00\$. Et la vague se rapproche de nous. Déjà, dans Lotbinière et dans la Beauce, les terres se vendent souvent 150 000,00\$ 200 000,00\$ et plus.

La vague pourrait nous frapper d'autant plus vite que les gens commencent à fuir la plaine du St-Laurent, depuis qu'on parle des gaz de schiste. Si cette industrie devait obtenir le feu vert du gouvernement, beaucoup de gens vont fuir la Montérégie et les bois-Francs. Ils voudront alors se réfugier un peu plus haut, dans des régions plus sauvages.

On perçoit déjà cette tendance dans les villages qui ont connu des forages exploratoires et des audiences publiques sur les gaz de schiste.

La région du Massif du Sud pourrait donc bénéficier d'une forte hausse immobilière à très court terme, sur un horizon de 5 ans maximum. Ce type de territoire est également très recherché pour l'agriculture biologique.

Mais attention, avec un projet éolien, il faut oublier tout ça. Le mieux qu'on pourra espérer alors, c'est une stagnation des prix, cependant dans les faits, il est probable que ça baissera beaucoup.

Nous tenons à affirmer que nous ne prenons pas très au sérieux les affirmations formulées aux audiences publiques par monsieur François Tremblay sur la foi de « nombreuses

études » qui disait-il, tendraient à démontrer que les parcs éoliens, bien loin d'entraîner une dévaluation immobilière, avaient plutôt un effet positif sur la perception publique à l'égard des propriétés voisines de ces infrastructures industrielles. Nous n'avons pas eu le temps, mais nous aurions aimé voir les chiffres et les analyses de ces fameuses études.

D'abord monsieur Tremblay a forcément choisi des études qui permettaient d'échafauder son point de vue. Ensuite on peut toujours faire dire ce qu'on veut aux chiffres. Finalement, même si une éolienne peut être perçue de façon assez indifférente, dans une région déjà très industrialisée, il nous paraît clair que, dans le contexte du Massif du Sud, l'impact négatif sur les paysages et le caractère naturel du territoire est beaucoup trop défavorable.

Nous supposons que les études évoquées par monsieur Tremblay se rapportaient à des projets situés dans des contextes géographiques et socio-économiques complètement différents de ce qui existe au Massif du Sud.

### **Quelle est la valeur d'une propriété dans la région.**

A l'heure actuelle, une terre à bois dans la région du Massif peut facilement se vendre 100 000,00\$ et même plus de 150 000,00\$.

Le plus triste, c'est que les propriétaires qui ont accepté d'accueillir une éolienne sur leur terre pourraient avoir un prix très élevé pour leur propriété. En effet, il s'agit toujours de terres élevées, sur les crêtes et les sommets, des terrains particulièrement recherchés pour leur vue panoramique et leur ambiance particulière. Ils se prêtent parfaitement à la construction de chalets, résidences, hôtels, restaurants, bars, etc...

En vérité, le propriétaire d'un terrain bien situé en altitude pourrait facilement le vendre tout de suite 200 000,00\$, voire 300 000,00\$. Cette somme bien placée lui rapporterait des intérêts pendant 20 ans. Par exemple, 200 000,00\$ placés à 2 % donneraient 297 190,00\$ dans 20 ans. En comparaison, les redevances d'une éolienne, placées au même taux, ne produiront que 247 833,09\$ dans 20 ans lesquels ne vaudront alors que 166 785,39\$ en dollars actuels. En outre, le terrain sera alors pratiquement invendable.

Les terres à bois de la région, bien exploitées, représentent également un actif extrêmement valable et rentable.

Pour donner un exemple, nous citerons le cas d'un de nos voisins que nous n'identifierons pas, par respect pour sa vie privée, bien que ces informations soient essentiellement publiques et disponibles au grand public sur le registre foncier.

Dans les années soixante-dix et quatre-vingt, il a acheté l'équivalent de onze terres de cent âcres situées dans le rang A sud-ouest, canton de Buckland, et dans les rangs dix et onze, canton de Standon. Il a payé ces terres en moyenne 2500 \$ chacune, et les a conservées en moyenne 25 ans. Chacune de ces terres lui a rapporté un profit net moyen avant impôt de 30 000,00\$ par la vente du bois et il les a revendues au prix moyen de 35000,00\$ en 2001. Un investissement initial de 27500,00\$ lui a donc rapporté 715 000,00\$ après 25 ans, soit 26 fois sa mise de fonds ! Cela équivaut au rendement qu'il aurait eu à un taux d'intérêt composé annuellement de 14 %. Aucune banque n'offre l'équivalent présentement.

### **Compensation pour perte de valeur des propriétés**

Plusieurs intervenants aux audiences publiques ont demandé si le promoteur s'engageait à compenser les propriétaires pour la perte de valeur prévisible de leurs propriétés.

De même, certains entrepreneurs ont demandé au promoteur de s'engager à les compenser pour la perte de rentabilité de leurs entreprises.

Toutes ces demandes ont été généralement déboutées. Nous-même avions soumis une telle demande par Internet. Elle a été complètement ignorée et on n'a pas jugé bon de la lire au promoteur. Nous allons donc réitérer aujourd'hui cette demande au promoteur en répétant l'argumentation alors soumise.

### **Demande de compensation financière au promoteur pour perte de valeur de notre propriété et pour le manque à gagner souffert en raison du projet éolien**

Nous demandons le rejet du projet, mais s'il arrivait que ce projet se réalise, nous souffrirons de la dévaluation de notre propriété et d'un manque à gagner considérable. Voici pourquoi :

**Pour assurer la pension de nos vieux jours, nous avons le projet de subdiviser notre terrain de Buckland pour y réaliser un développement domiciliaire. La superficie de notre terrain nous permet de le faire subdiviser en 45 lots en plus d'y tracer une rue pour desservir les terrains. Bien sûr, le zonage actuel ne le permet pas exactement, mais il est toujours assez facile d'obtenir des autorités locales, régionales et ministérielles les aménagements réglementaires, permis et autorisations nécessaires, lorsqu'on leur présente un gros projet de développement avec un apport positif pour l'économie régionale. Les promoteurs de St-Laurent Énergie sont bien placés pour le savoir !**

**Notre projet consistera à construire sur ces lots 45 résidences luxueuses jouissant chacune d'un paysage magnifique dans un cadre naturel enchanteur. Chaque**

résidence coûtera 135 000 dollars à bâtir et sera vendue 350 000 dollars. Si on soustrait les coûts de construction de la rue et des infrastructures, ce projet nous rapportera un profit brut avant impôts de 7,5 millions de dollars (7 500 000,00\$).

Dans le cas très improbable où les autorités refuseraient de souscrire à notre projet, nous avons une alternative. Nous pouvons demain matin demander à un arpenteur géomètre de lotir 3 terrains le long du rang St-Louis à Buckland et nous obtiendrons sans difficulté les permis pour la construction de trois résidences très luxueuses qui coûteront chacune 150 000 dollars à bâtir, tous frais inclus, et seront revendues 490 000 dollars pièce pour un profit brut avant impôts de un million vingt mille dollars (1 020 000,00\$).

Si le développement éolien du Massif du Sud de St-Laurent Energie se réalise selon les plans soumis, notre projet de développement domiciliaire devient impossible. Personne ne viendra acheter une résidence luxueuse dans un site altéré, contaminé, dépouillé de son cachet sauvage et de son paysage naturel magnifique, compte tenu aussi des nuisances sonores et des risques pour la santé humaine qu'entraîneraient alors les éoliennes, sans énumérer plus en détail les autres déprédations à la qualité de vie qui s'ensuivront.

Dans ce contexte et compte tenu des chiffres que nous avons mentionnés, si son projet de parc éolien dans la région du Massif du Sud devait se concrétiser un jour, nous demandons au promoteur de s'engager aujourd'hui à nous donner une compensation financière équivalente au manque à gagner dont nous souffrirons en conséquence.

## **Repeupler les villages**

Au cours d'une audience publique, un intervenant de la région remarquait avec humour que l'espèce en voie de disparition, dans la région, serait bientôt l'être humain, au rythme où les villages se dépeuplent actuellement.

On en tirait donc un argument en faveur du projet. La prospérité économique supposément apportée par un tel projet, disait-on permettrait de relancer la population des villages.

Notre réaction : rien n'est moins sûr. Passé l'effervescence des travaux, tout redeviendra bien calme au village. Le promoteur a certes promis de créer environ 9 emplois permanents...pour 20 ans du moins. Cependant, rien ne permet de penser que ces neuf employés choisiraient tous d'habiter l'un des 4 villages du projet. Ils pourraient aussi bien habiter Lévis, Montmagny, Ste-Claire, Lac-Etchemin, St-Damien... sans aucun impact économique positif mesurable pour les 4 villages en cause.

Dans le scénario le plus optimiste, on peut raisonnablement espérer que chaque village accueillerait au moins un des travailleurs et sa petite famille. Ce n'est pas grand-chose, parce qu'en contrepartie, un grand nombre de familles quitteront chaque village, à cause de la nuisance des éoliennes. Les villégiateurs et propriétaires de chalets désertent, les touristes ne seront plus au rendez-vous. En définitive, le bilan démographique sera nettement négatif pour les 4 villages.

Les villages sont beaucoup mieux de miser sur leur qualité de vie exceptionnelle et leur environnement naturel, plutôt que sur des industries monstrueuses exploitées au profit d'étrangers, s'ils espèrent attirer de nouveaux résidents.

### **Hausses de taxes foncières dans les quatre villages**

Il n'est pas inutile d'informer les citoyens des 4 villages que, si le projet se réalise, ils encourront inévitablement des hausses de leurs comptes de taxes. Cette hausse devrait toucher particulièrement les propriétaires des villages. Ces hausses seront dues à l'une ou l'autre ou à une combinaison de plusieurs des trois raisons suivantes.

**Premièrement**, un grand nombre de familles quitteront la région et abandonneront leurs propriétés. Les taxes resteront impayées. Pour équilibrer leurs budgets, les municipalités se verront contraintes de mettre plus de pression sur les propriétaires qui resteront.

**Deuxièmement**, il est sans exemple, au Québec, qu'une augmentation de revenus d'une municipalité conduise à une réduction de taxes. C'est toujours le contraire qui survient. Parce que lorsqu'une municipalité a un nouveau revenu de 5000\$, elle va inévitablement engager au moins le triple en nouvelles dépenses. Le résultat, son endettement augmente et pour servir cette nouvelle dette, elle augmente les taxes municipales. Le développement économique d'une municipalité, au Québec, entraîne inévitablement une hausse des comptes de taxes.

**Troisièmement**, les propriétaires des rangs situés plus près des éoliennes subiront de lourdes dévaluations de leurs propriétés. Leurs comptes de taxes diminueront proportionnellement mais, pour combler le manque à gagner, les municipalités hausseront leurs taux de taxes foncières, hausses dont souffriront davantage les propriétaires des villages.

## **Retombées économiques pour la région**

Devant un méga-projet de 350 000 000,00\$ les gens tombent toujours dans le mythe du Klondyke. Ils s'imaginent que tout le monde va devenir milliardaire du jour au lendemain. Pour avoir assisté à plusieurs projets du genre, nous pouvons affirmer que la réalité est bien différente.

Au niveau de l'investissement initial, le promoteur a promis environ 60% de retombées pour le Québec. Il a dit aussi, cependant, que la plus grande part de ces retombées iraient vers la Gaspésie, pour la fabrication et l'assemblage des composantes d'éoliennes.

Au niveau des travaux de construction comme tel, les entreprises de la région peuvent-elles espérer leur part des sous-contrats?

D'abord c'est une filiale de RES qui agira elle-même à titre d'entrepreneur général.

Manifestement, ce projet est éminemment politique. SNC-Lavalin est déjà dans le portrait au niveau des études. On peut donc raisonnablement croire que les plus gros sous-contrats de construction des éoliennes ont déjà été promis à des entrepreneurs de Montréal ou de Québec. Ces entrepreneurs viendront faire les travaux et amèneront la plupart de leurs ouvriers avec eux. Quelques ouvriers seront peut-être recrutés dans la région, mais le promoteur n'a fait aucune promesse à cet effet.

Les seuls aspects du projet où la région immédiate peut espérer avoir sa part de sous-contrats, ce sont les travaux de déboisement et la construction des chemins forestiers.

Le promoteur a justement pris un vague engagement en ce qui concerne les travaux de déboisement. On parle d'environ 183 hectares à déboiser par une douzaine de travailleurs, plus ou moins. En gros, selon la quantité de bois et les équipements utilisés, c'est un travail de quelques semaines au maximum. On peut parler d'un contrat de l'ordre de 200 000,00\$. Nous ne considérons pas la valeur du bois récolté, puisque ce bois était déjà là et ne peut donc pas être considéré comme une retombée économique du projet comme telle.

Pour la construction des chemins, on parle de quelques dizaines de kilomètres de chemins à améliorer ou à construire. Selon les conditions du terrain, ça pourrait jouer entre 500 000,00\$ et un million\$, voire un peu plus s'il y a beaucoup de dynamitage. Mais encore là, il faut considérer que ces travaux seront de courte durée et que le promoteur ne s'est pas engagé clairement à recruter des sous-contractants et des ouvriers locaux.

En conclusion, ça reste bien mince au niveau des retombées économiques locales au cours des travaux de construction.

Et quand les travaux seront terminés, la poussière va retomber très très vite. Ce sera le calme plat, sauf les petites hélices qui vont gigoter à l'horizon.

## **400 000,00\$ pour la survie du Parc Régional**

Nous rejetons complètement l'argument selon lequel le projet éolien est la seule avenue pour assurer la survie du Parc Régional compte tenu du montant annuel de 400 000,00\$ versée par le promoteur.

D'abord, 400 000,00\$ c'est des « peanuts ». C'est juste le revenu annuel d'un médecin spécialiste ou le compte de dépenses d'un ministre, c'est juste le profit annuel d'un gros bar salon. Avec tous les programmes de subventions et autres qui sont offerts par les gouvernements, on pourrait sûrement trouver facilement 400 000,00\$ par année.

Ensuite, comme nous l'avons dit plus tôt, cette façon de voir serait plutôt absurde, puisqu'elle saboterait en quelque sorte le Parc Régional.

Nous voulons cependant mentionner qu'il existerait bien d'autres possibilités pour rentabiliser ce territoire au niveau de 400 000,00\$ par année, à condition de vouloir envisager autre chose qu'un parc éolien.

Voici quelques exemples de projets qui, individuellement ou combinés, permettraient de ramasser chaque année cette somme et de créer quelques emplois locaux :

- 1.** Une résidence pour personnes âgées dans un cadre naturel magnifique. De 100 à 200 unités de logement.
- 2.** Usine d'embouteillage d'eau de source. Nous avons déjà mentionné que l'eau du Massif du Sud était d'une qualité exceptionnelle. A 25 sous du litre et compte tenu des dépenses d'opération, une production quotidienne de 8000 litres, soit 8 mètres cubes, suffirait à dégager un bénéfice de 400 000,00\$ par année. Et ce débit n'affecterait pas de façon inquiétante le bilan hydrologique de la région ! Si on décide de vendre une eau de marque, on pourrait même la vendre 4 fois plus cher et en prélever 4 fois moins.
- 3.** Observatoire astronomique au sommet d'une montagne. La région se prête parfaitement à ce projet et compte déjà, d'ailleurs, plusieurs petits observatoires. Avec un restaurant, la visite des écoles, etc... ça pourrait générer un certain bénéfice. Evidemment, le projet de parc éolien anéantirait définitivement le potentiel astronomique du territoire, à cause de la pollution lumineuse causée par l'éclairage des éoliennes.
- 4.** Un centre de congrès au sommet d'une montagne. Avec le panorama magnifique, la quiétude des lieux, le dépaysement, ça deviendrait un lieu très populaire pour les congrès, séminaires, sessions de formation, recyclages, etc... bien entendu, ce centre de congrès pourrait être associé à un hôtel, restaurant, etc...

5. Restaurant gastronomique au sommet d'une montagne. Ça serait très populaire. Les gens appelleraient de Québec pour réserver et ça serait plein à l'année.
6. Café au sommet d'une montagne
7. Bar au sommet d'une montagne
8. Discothèque au sommet d'une montagne
9. Centre-santé au sommet d'une montagne
10. Hôtel ou auberge au sommet d'une montagne

Ce ne sont là que quelques exemples, les premiers qui nous sont venus à l'esprit, pour démontrer qu'il y a bien d'autres façons de ramasser 400 000,00\$ facilement sans détruire les qualités naturelles d'un territoire aussi magnifique.

Ces quelques exemples illustrent bien aussi, à quel point les propriétaires des lots élevés pourraient monnayer facilement leur patrimoine autrement qu'en y accueillant une éolienne pour 10 000,00\$ par année.

### **Crues du Ruisseau à l'Eau Chaude**

Certains intervenants ont demandé au promoteur s'il était conscient des problèmes d'érosion constatés dans le secteur du Ruisseau à l'Eau Chaude, là où il se jette dans la rivière Etchemin.

Il n'y a pas nécessairement de relation entre les deux, mais nous voulons mentionner ce qui suit.

Le Ruisseau à l'Eau Chaude traverse notre propriété. Il y a 4 ans, à l'occasion d'une forte crue estivale, suite à des précipitations abondantes, il a débordé et a changé de cours sur notre terrain. charriant quantité de matériel de toutes sortes. Les dommages à notre propriété, pour remettre les lieux à l'état normal, furent de l'ordre de 10 000\$.

Cette situation a été favorisée par des coupes forestières abusives et un mauvais aménagement forestier, ces dernières années, sur plusieurs terres du Rang A sud ouest canton de Buckland ainsi que des rangs 9, 10 et 11, canton de Standon, terres situées dans le bassin versant du Ruisseau à l'Eau Chaude, en amont de notre propriété.

Au moins une douzaine d'éoliennes seront situées sur les crêtes du bassin-versant en cause. Le déboisement et la construction des chemins nécessaires au projet éolien entraînerait donc forcément un ruissellement accéléré et une plus grande charge



sédimentologique vers le Ruisseau à l'Eau Chaude, augmentant d'autant les probabilités de survenue éventuelle d'un autre épisode de débordement avec dommages sur notre propriété.

Nous demandons au promoteur de s'engager à nous indemniser entièrement s'il arrivait, suite à la construction de son projet, qu'un tel événement affecte notre propriété.

### **Le projet éolien et le développement durable**

De toute évidence le projet de parc éolien Massif du Sud ne respecte pas les critères du développement durable. Voyons pourquoi.

**L'efficacité économique.** Le projet est certes très efficace aux fins du promoteur, mais débilisant pour la région ressource et sa population.

**L'intégrité de l'environnement.** Compte tenu des nombreux impacts négatifs soulevés, il est clair que ce projet est loin de préserver l'intégrité de l'environnement, la biodiversité et la qualité de vie de la population humaine de la région.

**Équité et acceptabilité sociale.** De toute évidence, le projet n'est pas équitable et il n'est pas socialement acceptable. D'abord, le partage des bénéfices est complètement inégal entre le promoteur et le milieu régional. Ensuite, il y a une situation clairement inique, du fait que les résidents des villages soient traités différemment des citoyens des rangs. Les citoyens de St-Luc sont traités différemment des citoyens de Buckland. Les propriétaires résidents permanents sont traités différemment des propriétaires villégiateurs.

### **Avons-nous besoin de cette électricité?**

Pour justifier le projet, Hydro-Québec prétendait que cette électricité ne serait pas vendue à nos voisins mais permettrait simplement de répondre à nos besoins domestiques.

Cette affirmation n'est pas sérieuse, puisque le Québec est déjà largement en situation de surproduction, sur une année complète, compte tenu des nombreux projets hydro-électriques qui ont été mis à contribution ces dernières années. Ce sera encore pire, dans 5 ou 6 ans, avec la mise en production de la centrale sur la Rivière Romaine.

Il est donc clair que, d'une façon ou d'une autre, ce surplus d'électricité va servir à approvisionner nos voisins.

Or nous affirmons que ce n'est pas du développement durable de détruire notre environnement pour encourager le mode de vie énergivore de nos voisins du sud qui ne font, visiblement, pas grands efforts pour réduire leur consommation d'énergie.

Pour qu'un parc éolien soit un projet crédible de développement durable, il faudrait, par exemple, qu'il soit associé à plusieurs des mesures suivantes :

1. Un programme crédible et coordonné de réduction de la consommation d'électricité
2. Le démantèlement d'une centrale thermique
3. Le démantèlement d'une centrale nucléaire
4. Le démantèlement d'une centrale hydro-électrique, la démolition du barrage et la restauration du cours d'eau à l'état naturel original.

### **Soutien populaire au projet**

Dans certains documents du projet, on fait l'étalage d'une consultation publique, une sorte de référendum où une soixantaine de personnes se seraient prononcées en faveur du projet et une quarantaine contre. Si on ajoute les élus des 4 municipalités et deux ou trois représentants de la MRC, on peut donc raisonnablement affirmer qu'il y a environ 80 partisans du projet dans la région. Et encore faut-il mentionner que les partisans du projet qui se sont exprimés lors de ce référendum n'avaient probablement reçu qu'une information incomplète et biaisée qui ne mettait pas en relief les nombreuses failles et vices de ce projet.

Quatre-vingts personnes, ce n'est pas très lourd non plus, comme soutien populaire, quand on considère que les quatre villages, entre les résidents, villégiateurs, contribuables et habitués du territoire, comprennent au moins 5000 personnes!

Par ailleurs, lors des dernières audiences publiques, nous avons remarqué que grande majorité des gens semblent opposés au projet. Les seuls partisans que j'ai entendus lors de ces audiences étaient des employés de St-Laurent Energie, des représentants d'Hydro-Québec, des administrateurs de la MRC et des élus municipaux. Mais apparemment la population, les simples citoyens, la plupart des gens de la région sont essentiellement contre le projet.

### **Dernière demande, très importante**

Nous sommes particulièrement irrités que la municipalité de Buckland ait choisi de créer deux classes de citoyens, deux classes de contribuables, une sorte d'apartheid. Les citoyens du village sont mieux traités que les citoyens des rangs. Ainsi, les élus de Buckland, pourtant partisans du projet mais résidents du village, ont exigé une distance de protection de 2400 mètres à l'égard de toutes les habitations du village mais... **aucune distance de protection à l'égard des habitations des rangs.**

**Ce n'est pas équitable, ce n'est pas socialement acceptable, ce n'est pas du développement durable !**

Par conséquent, nous crions haut et fort notre indignation et exigeons du promoteur ce qui suit :

Si son projet de parc éolien massif du Sud devait un jour se matérialiser, nous exigeons que le promoteur nous accorde la distance de protection de 2400 mètres à l'égard de notre résidence du 2989 rang St-Louis à Notre-Dame-Auxiliatrice de Buckland, soit la même distance de protection que celle accordée en faveur des habitations du village de Buckland.

Par conséquent, nous exigeons du promoteur qu'il déplace les éoliennes A6, A7 et A8 afin qu'elles respectent la distance de protection demandée.

Sur les plans du promoteur, l'éolienne A6 est actuellement située à 2385 mètres de notre résidence. Elle doit donc être déplacée d'une vingtaine de mètres vers le nord-est.

L'éolienne A7 est située à 2300 mètres de notre résidence et doit donc être supprimée du projet, déplacée d'au moins 100 mètres vers le nord-est ou encore relocalisée dans un autre secteur.

Quant à elle, l'éolienne A8 est située à 2100 mètres de notre résidence et doit donc être supprimée du projet, déplacée d'au moins 300 mètres vers le nord-est ou encore relocalisée dans un autre secteur.

## **Conclusion et recommandations**

Vous aurez sans doute compris que nous ne croyons pas aux vertus annoncées de ce projet et que nous le rejetons globalement compte tenu de ses effets néfastes sur l'environnement et sur la qualité de vie des gens, compte tenu aussi de son apport économique négligeable à long terme, considérant finalement les nombreuses irrégularités, le manque de transparence, les entraves à la démocratie, le manque d'équité qui caractérisent plusieurs aspects de ce projet.

Ce qui dérange aussi, c'est la grande précipitation dans laquelle on semble vouloir se jeter là-dedans. Si le projet se réalise, toute la région sera prise en otage de ce projet sans possibilité de s'en libérer. Ça sent l'improvisation et la cachotterie. On ne nous dit pas tout. On veut nous imposer ça beaucoup trop vite et une fois que ce sera fait il n'y aura plus de marche arrière possible. Ça sera dans le paysage pour longtemps. Quand les gens réaliseront l'erreur, ils vont regretter, mais il sera trop tard.

Nous demandons au BAPE qu'il fasse les recommandations suivantes :

1. Recommander au ministre que le projet de développement éolien soit entièrement rejeté sous sa forme actuelle.
2. Exiger que le gouvernement accorde au MDDEP le temps nécessaire pour compléter l'étude du site pour une possible aire protégée.
3. Faire du site une aire protégée.
4. A défaut d'une aire protégée, faire du site un parc provincial.
5. Si le développement éolien devait se concrétiser un jour, exiger du promoteur qu'il respecte, à l'égard de notre résidence la même distance de protection qu'au village, soit 2400 m, tel qu'expliqué à la page précédente, et ce, au nom de l'équité, de l'acceptabilité sociale et du développement durable.
6. Si le développement éolien devait se concrétiser un jour, exiger que les ententes soient entièrement revues afin d'assurer un partage égal des bénéfices entre le promoteur d'une part, la population, la région et la province, d'autre part.
7. Dans tout projet futur de développement éolien au Québec, favoriser uniquement des projets communautaires avec, cependant la possibilité d'une association par moitié avec un partenaire privé expérimenté dans le domaine.
8. Dans tout projet futur de développement éolien au Québec, exiger que le financement soit assuré uniquement par des institutions financières locales.